



Deuil interdit

*Cérémonies limitées, réunions familiales restreintes... Avec le confinement, les rites funéraires sont entravés. Et le deuil, impossible? s'interroge la sociologue **Gaëlle Clavandier**.*

Quel rapport entretenons-nous avec la mort et les morts? Comment s'articulent deuils intimes et collectifs? En quoi des circonstances inédites, comme celles que nous traversons, peuvent-elles peser sur nos destins de vivants? Gaëlle Clavandier, 48 ans, sociologue et anthropologue à l'Université Jean-Monnet de Saint-Étienne, étudie ces questions depuis des années. La situation actuelle pose des défis nouveaux. »

» La grande canicule de 2003 avait causé la mort de près de vingt mille personnes en France. Est-elle comparable à la crise actuelle ?

Oui et non. Ce qui les rapproche, c'est d'abord le type de personnes concernées : même si le Covid-19 entraîne la mort de patients jeunes, les plus âgés sont les plus touchés. C'est du moins ce que montre l'exemple de l'Italie, pour lequel nous avons davantage de données et de recul que pour la France. Autre ressemblance, la durée de la crise, relativement longue dans les deux cas, à la différence d'une catastrophe qui peut générer des milliers de décès, mais sur une période courte. Enfin, des questions similaires se posent sur la rupture des liens entre les générations... sauf qu'en 2003 l'éloignement était dû au libre choix de certaines familles – qui avaient par exemple préféré rester en vacances. Cette fois, c'est à cause du confinement qui s'impose à tous et qui a mis à mal la rationalité des individus.

Comment ?

Il a fallu arbitrer : soit se rapprocher des siens, de ses parents âgés en retournant dans la maison familiale pour être là en cas de problème (avec en toile de fond ce souvenir de la canicule). Soit les laisser seuls pour ne pas risquer de les contaminer – et éviter auprès d'eux la présence des enfants, possibles porteurs asymptomatiques du virus. Un choix cornélien, car, jusqu'à présent, protéger ses proches, cela voulait dire être à leurs côtés. Situation inédite !

D'autant que le confinement a un impact sur les obsèques

Oui, et pas seulement sur les obsèques des morts du Covid-19, mais sur celles de toutes les personnes qui meurent en ce moment, quelle que soit la raison ! Les pouvoirs publics ont donné plusieurs préconisations : des célébrations peuvent avoir lieu, si elles ne rassemblent pas plus de vingt personnes. Mais comment se réunissent-elles ? En France, les familles habitent rarement le même territoire, cela suppose donc des autorisations de déplacement. Et qui peut les obtenir, au-delà du conjoint, des enfants et des parents ? Je connais des gens qui n'ont pas pu accompagner l'un des leurs, qui souhaitait être enterré en Corse. Par ailleurs, si les célébrations religieuses se tiennent encore dans les lieux de culte, qu'en est-il des cérémonies civiles ? Jusqu'à présent, la

plupart avaient lieu dans les crématoriums ou les cimetières. Or tous les crématoriums avec lesquels j'ai échangé sont fermés au public (même si les crémations sont assurées). Idem pour les cimetières des grandes villes. Les rituels funéraires vont être entravés pour nombre de personnes.

Est-il déjà possible d'estimer leur nombre ?

La France enregistre environ six cent dix mille décès par an. Soit un peu plus de cinquante mille mensuels. Sur un mois de confinement, nous avons donc déjà plus de cinquante mille décès qu'on ne pourra pas prendre en charge comme en temps normal. En termes statistiques, si on compte les familles, ce sont des centaines de milliers de personnes qui vont être touchées. Elles n'auront pas pu consacrer la séparation d'avec leur mort, lui dire adieu, mettre en œuvre un rite, ce qui est pourtant essentiel. La trajectoire du corps mort qu'on a sous les yeux et qu'on salue une dernière fois est concomitante à celle du deuil. Sans compter d'autres éléments du rite, profanes, mais importants : échanger après les obsèques, boire un verre, retrouver la tante qu'on n'avait pas vue depuis dix ans... Tout cela est impossible.

Le Covid-19 induit aussi un nouveau rapport aux corps des morts...

Lors de la grande canicule, les opérateurs funéraires avaient été très éprouvés par le surcroît d'activité. Mais à l'époque, il n'y avait pas de risques sanitaires majeurs à manipuler un défunt. Là, si. Les soins de conservation des corps, la thanatopraxie, sont interdits sur les personnes atteintes de Covid-19,

À LIRE**Les cimetières : que vont-ils devenir ?**

co-dir. Gaëlle Clavandier, éd. Hermann, 2019.

à cause de la possible contamination. Or les opérateurs ont très peur de devoir pratiquer des soins sur des personnes qui n'ont pas été diagnostiquées, mais pourraient quand même avoir le virus. Il existe une zone grise, tout le monde n'a pas été testé. De plus, ils font face à des impératifs techniques que beaucoup ignorent : même sans thanatopraxie, il faut intervenir sur les corps porteurs de pacemakers avec des piles au lithium, car celles-ci explosent dans les fours ou polluent les sols. Bref, le virus engendre pléthore de conséquences, de peurs, d'incertitudes.

Peut-on déjà imaginer les conséquences de tout cela ?

En général, lors de catastrophes ou d'attentats qui ébranlent le vivre-ensemble et nos repères, la société enclemt dès le départ des réponses collectives – en sortant dans la rue, en allumant des bougies, en déposant des fleurs, en construisant des récits autour de la situation et des morts, en se constituant en collectifs de victimes, de proches... Tout cela a une dimension cathartique. En plus, dans ces moments-là, on se prend souvent dans les bras pour se reconforter, là où aujourd'hui les gens sont à distance et les familles renvoyées à leur isolement. Les laisser dans leur désarroi peut provoquer des situations délicates.

Les psychologues parlent d'un probable sentiment de culpabilité si le deuil n'est pas fait, qui pourrait plus tard se transformer en déprime, en agressivité...

Des solutions existent. Avant toute chose, nous pouvons essayer de contrer la peur du cercueil vide ou celle de la

« Échanger après les obsèques, boire un verre, se retrouver... Tout cela est impossible. »

permutation des morts (pas le bon corps dans le bon cercueil). Cela dit, les modalités sont complexes : les opérateurs funéraires pourraient faire une photo du défunt avant de fermer le cercueil, mais il faudrait que la famille soit demandeuse – saura-t-elle seulement que c'est possible? –, et cela poserait aussi la question du stockage de ces données personnelles. Si le visage n'est pas montrable, peut-être pourrait-on photographier les mains. Elles permettent de reconnaître quelqu'un, et sont symboles de lien. À l'heure où l'on ne peut pas se toucher, cela fait également sens. Actuellement, je travaille sur les décès périnataux : systématiquement, des photos de l'enfant sans vie sont prises par les services de maternité. Des dispositifs existent donc déjà dans d'autres cas de figure ; ici rien n'est prévu pour l'instant face à une situation inédite. Mais, quoi qu'il arrive, on sait qu'après des catastrophes ou des attentats les gens sont capables d'une grande inventivité. Dans cette nouvelle crise, les ressources numériques seront-elles utilisées? Il y a bien des apéros à distance. Peut-être que des familles sont en train de mettre en place des cérémonies virtuelles...

Faudra-t-il aussi imaginer de célébrer un deuil, non pas intime, mais collectif au sortir du confinement?

Oui, mais se posera alors la question des échelles. De quels morts parlerons-nous? De ceux du Covid ou de tous les décès survenus pendant la période? Il serait sans doute opportun d'y associer l'ensemble des morts. Ensuite, des cérémonies spécifiques pour les victimes du Covid pourraient avoir lieu dans des communes ou des Ehpad particulièrement touchés. Sans compter que des opérateurs funéraires pourraient aussi proposer des célébrations pour les gens dont ils se seraient occupés... Il existe de multiples possibilités en partant des acteurs de terrain. En 1918, après les ravages de la grippe espagnole, on s'était posé la question dans de nombreux villages de France : faut-il inscrire le nom des anciens soldats morts de la grippe sur le monument aux morts de la guerre 14-18? Parfois, ce fut le cas, les archives l'attestent. On a considéré qu'ils avaient été exposés à des gaz pendant le conflit, donc affaiblis, et que leur mort à cause de la grippe était une conséquence de la guerre.



Cette guerre de 14-18 a-t-elle marqué une rupture?

Certainement, et à plusieurs titres : par le nombre considérable de décès ; le fait qu'ils aient concerné plutôt des hommes jeunes, avec des conséquences plus tard en termes de natalité ; et le casse-tête du traitement des corps. Qu'en faire, en situation de guerre, quand ils sont si nombreux? Un moment, dans une volonté hygiéniste, l'État a envisagé une crémation massive, mais les familles et le clergé s'y sont opposés. La société a besoin de garder une relation qu'elle estime décente entre les vivants et les morts. Sur certains sites archéologiques de la guerre, on retrouve encore des corps. S'ils peuvent être identifiés, ils sont rendus à leurs familles ou inhumés dans les cimetières militaires.

Nos usages funéraires ont-ils beaucoup évolué au cours de l'Histoire?

En 1887, une loi sur la liberté des funéraires, héritière des valeurs de la Révolution française, a permis à chacun de choisir à la fois son mode de sépulture (inhumation ou crémation) et le caractère religieux ou civil de la cérémonie. C'était très novateur. Mais, dans les faits, les évolutions n'ont été sensibles qu'un bon siècle plus tard, à partir des années 1980 : seulement alors, on a vu apparaître clairement un rapport à la mort plus intime, moins systématiquement religieux, une professionnalisation de la prise en charge des défunts, un essor de la thanatopraxie et de la crémation (qui concerne désormais 33% des décès). Au regard de l'Histoire, c'est donc extrêmement récent.

Le sida a-t-il aussi pesé sur nos représentations et nos usages?

Il a changé la donne, notamment pour la légitimité du deuil. Les homosexuels ayant été en première ligne, la présence du compagnon lors des obsèques n'a pas toujours été simple, surtout quand le défunt n'avait pas révélé son existence à sa famille. Peu à peu, un questionnement a émergé chez les pouvoirs publics : qui peut pourvoir aux funéraires de quelqu'un? La loi française a changé en 2008. Auparavant, cela revenait à la seule famille. Maintenant, chacun peut, s'il le souhaite, prévoir dans une convention obsèques celle ou celui qui pourvoira à ses funéraires. C'est aussi une façon de reconnaître qu'on n'a pas besoin d'appartenir à la même famille pour être en deuil de quelqu'un. Une autre chose importante, le patchwork des noms, une immense installation composée de panneaux colorés avec sur chacun le nom d'un mort du sida. Imaginé par des militants homosexuels à la fin des années 1980, il fut exposé à Washington et a permis une forme de collectivisation de la mémoire et du deuil, en mêlant l'individuel et le collectif. Tout comme en 2015, après les attentats en France, lorsqu'on avait pu découvrir dans la presse le nom des victimes, leur visage, leur âge, ce qu'avait été leur vie... Toutes ces trajectoires mises bout à bout disaient soudain quelque chose de ce que la société avait traversé. Pour célébrer demain les morts qui ne peuvent pas l'être aujourd'hui, ce peut être une piste à suivre.

*Propos recueillis par Valérie Lehoux
Illustrations Léa Taillefert
pour Télérama*

GAËLLE
CLAVANDIER

1972

Naissance
à Valence.

2000

Thèse
de doctorat
à Grenoble.

2004

La Mort collective,
CNRS éditions.

2009

*Sociologie
de la mort*,
éd. Armand Colin.

2018

*Morts avant de
naître (Dead
before being
born)*, co-dir.,
Presses
universitaires
François-
Rabelais.